

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue, le treizième (13e) jour de juin 2023, à 19 h 30 au lieu habituel des séances, sont présents Monsieur le Maire Bernard Thompson et les conseillers et conseillères suivants(es) : Madame Véronique Doucet, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, Monsieur Michel Tremblay et Madame Helene Gilbert.

Absent : M. Yvan Bordeleau, conseiller

Monsieur Bernard Thompson, maire agissant à titre de président de l'assemblée.

Ce conseil formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, inspectrice municipale en bâtiment et en environnement et directrice générale adjointe.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2023-06-92

Proposé par : Mme Helene Gilbert
Et résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023
- 04 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2023
- 05 Adoption des états financiers au 31 mai 2023
- 06 Correspondance (résolutions)
- 07 Renouvellement des assurances
- 08 Branchement de services pour 3 immeubles dans la rue Gagnon
- 09 Adoption du règlement n°306-2023 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
- 10 Modification à la résolution n°2023-05-90, ajouter la subvention provenant du PSISRPE, dossier rénovation de la piscine
- 11 Travaux à réaliser à la génératrice
- 12 Autorisation de signature – projet à présenter au volet 2 – piscine
- 13 Appui à la MRC de Mékinac – demande de suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers
- 14 Nouvelle signalisation (arrêt), coin Grande-Ligne et ch. Saint-Timothée)
- 15 Mandat à une firme d'ingénieur pour plans et devis du ponceau ch. Des Petites Forges
- 16 Bibliothèque municipale
- 17 Horaire/salaire des employés étudiants
- 18 Demande assistance des PR et de leur véhicule – Les Terres d'Eliasgoth 2 et 3 septembre 2023
- 19 Procès-verbal de correction, règlement d'emprunt n°305-2023
- 20 Affaires diverses :
 - .1 approbation des états financiers de la Régie des incendies du Centre-Mékinac
 - .2 lettre de la SHQ – demande d'embauche d'un directeur général
 - .3 avis juridique (secteur lac Castor)
- 21 Questions :
- 22 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

03 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023

2023-06-93

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Adoption des comptes à payer au 31 mai 2023

2023-06-94

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les comptes à payer au journal des déboursés du 31 mai 2023 pour un montant de 148 973.34 \$. D'approuver les paiements faits par Accès D en mai pour un montant de 6 078.61 \$.
D'approuver les salaires nets versés en mai pour un montant de 20 885.98 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) -

05 Adoption des états financiers au 31 mai 2023

2023-06-95

Proposé par : Mme Diane Jacob
D'adopter les états financiers au 31 mai 2023. QUE ce conseil a pris connaissance des écritures au journal général du 31 mai 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

06 Correspondance (résolutions)

- .1 MAMH : partage de la croissance d'un point de la TVQ, montant alloué 21 026 \$
- .2 MAMH : programmation de travaux dans le cadre du programme TECQ 2019-2024, version n°2 (version finale) est approuvée
- .3 Dépôt de la correspondance de M. Jean-Luc Fafard, propriétaire forestier et producteur de bois concernant la taxation et le déneigement du chemin Grande-Ligne, direction Saint-Narcisse
- .4 Ville de Saint-Tite : dépôt des documents en lien avec la modification de leur règlement n° 530-2023 portant sur le plan d'urbanisme
- .5 CTA Mékinac : rapport annuel et rapport financier de l'année 2022

07 Renouvellement des assurances

2023-06-96

Proposé par : M. Michel Tremblay
De renouveler les assurances de la municipalité auprès FQM Assurances pour la période du 1er août 2023 au 1er août 2024. Le coût est de 46 499.40 \$.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

08 Branchement de services pour 3 immeubles dans la rue Gagnon

2023-06-97

Proposé par : Mme Helene Gilbert
D'accepter la demande de branchement à l'aqueduc et à l'égout municipal pour les propriétés suivantes : 75 à 81 rue Gagnon, 85 à 91 rue Gagnon et 95 à 101 rue Gagnon. QUE les coûts reliés à un tel branchement sont aux frais des propriétaires !.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

09 Adoption du règlement n°306-2023 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

2023-06-98

CONSIDÉRANT les articles 145.21 à 145.30 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables de la Municipalité que le présent règlement soit adopté pour fixer les conditions qui doivent être remplies par les promoteurs pour qu'ils puissent bénéficier d'un ensemble ou d'une partie de services municipaux;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été soumis à la procédure de consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, puis à la procédure de vérification de conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9e jour de mai 2023 et que le projet de règlement a alors été déposé et adopté;

CONSIDÉRANT que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne que ce règlement a pour objet d'assujettir l'exécution de travaux municipaux à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité relativement à ces travaux.

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a été tenue le 25 mai 2023.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Véronique Doucet

Et il est résolu :

D'adopter le règlement n°306-2023 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

10 Modification à la résolution n°2023-05-90, ajouter la subvention provenant du PSISRPE, dossier rénovation de la piscine

2023-06-99

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu d'accepter la soumission de la compagnie ELDesign pour la réfection de la piscine municipale. Le coût est de 117 027,30 \$, taxes incluses. Ces travaux sont rendus possibles grâce au programme de subvention de Développement économique Canada – Fonds canadien de revitalisation des communautés - projet 4000060845 et du programme de soutien aux infrastructures et récréatives de petite envergure (PSISRPE) du ministère de l'Éducation du Québec. Cette résolution modifie la résolution numéro 2023-05-90.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

11 Travaux à réaliser à la génératrice

2023-06-100

Proposé par : Mme Véronique Doucet

Et il est résolu : d'autoriser les travaux à réaliser à la génératrice de la station d'eau potable par la compagnie Génératrice Drummond qui consiste à installer un réservoir d'expansion, remplacer la pompe d'amorçage et nettoyer la génératrice. Le coût est de 1 364.73 \$, taxes en sus.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

12 Autorisation de signature – projet à présenter au volet 2 – piscine

2023-06-101

Proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu d'autoriser la présentation du projet intitulé «Amélioration – bonification des infrastructures liées à la piscine municipale au programme FRR – volet 2. QUE Madame Sabrina Charland, inspectrice en urbanisme et directrice générale adjointe à signer tous les documents relatifs au dossier.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

13 Appui à la MRC de Mékinac – demande de suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers

2023-06-102

CONSIDÉRANT la résolution numéro 23-04-103 de la MRC de Mékinac en appui à la MRC de Maskinongé dans leur demande de suspendre temporairement l'octroi de nouveaux titres miniers;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux claims miniers sont apparus sur le territoire de certaines municipalités en Mauricie et que, ce nombre risque d'augmenter au courant des prochaines années;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une municipalité régionale de comté peut délimiter, dans son schéma d'aménagement, tout territoire incompatible avec l'activité minière au sens de l'article 304.1.1 de la *Loi sur les mines*;

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur de ces territoires délimités, toute prospection, recherche, exploration et exploitation minière seront soustraites, à compter de la reproduction de ce territoire sur les cartes conservées au bureau du registraire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 304.1.1 de la *Loi sur les mines*, le ministre peut suspendre temporairement, pour une période de six mois, le droit de désigner sur carte un terrain dont les limites sont indiquées sur des cartes conservées au bureau du registraire;

CONSIDÉRANT QU'une délimitation de territoires incompatibles avec l'activité minière serait pertinente pour le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QU'il serait pertinent de demander une suspension temporaire de l'octroi de nouveaux titres miniers au MRNF sur le territoire de la MRC et ce, le temps que le projet de loi du gouvernement sur l'encadrement minier entre en vigueur ainsi que

les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement, permettant à la MRC d'entamer le travail sur un projet de règlement modifiant son schéma d'aménagement afin de délimiter des territoires incompatibles avec l'activité minière;

CONSIDÉRANT QUE certaines contraintes à l'activité minière sont identifiées, mais que d'autres devraient l'être étant donné la réalité du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu :

QUE le conseil municipal de Hérouxville appuie la MRC de Mékinac dans sa demande à la ministre MaiténBlanchette Vézina de suspendre temporairement, l'octroi de nouveaux titres miniers sur les secteurs suivants du territoire de la MRC de Mékinac, plus précisément :

- Les périmètres urbains avec une bande de protection de 1000 mètres autour;
- Les aires de protection des prises d'eau potable municipales et une bande de protection minimale de 1000 mètres autour du puits de captage;
- Les portions du territoire correspondant aux affectations récréatives identifiées au schéma d'aménagement en vigueur;
- La zone agricole selon la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

De transmettre la présente résolution à la députée provinciale, madame Sonia Lebel et au député fédéral, monsieur François-Philippe Champagne ainsi qu'à la ministre des Ressources naturelles et des Forêts, madame Maité Blanchette Vézina;

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

14 Nouvelle signalisation (arrêt), coin Grande-Ligne et ch. Saint-Timothée

2023-06-103

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu d'installer une nouvelle signalisation au coin du chemin Grande-Ligne et chemin Saint-Timothée. Un arrêt obligatoire aux quatre coins sera mis en place.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

15 Mandat à une firme d'ingénieur pour plans et devis du ponceau ch. Des Petites Forges

À l'étude

16 Bibliothèque municipale

2023-06-104

Proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu de procéder à l'emploi d'un étudiant pour permettre l'ouverture de la bibliothèque cet été. L'horaire de 12 heures par semaine sera rémunéré à 15,25 \$ par heure.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

17 Horaire/salaire des employés étudiants

2023-06-105

Proposé par : Mme Isabelle Clément

Et il est résolu d'accepter l'horaire et le salaire de 20 \$ l'heure pour le poste de surveillant-sauveteur de la piscine aux loisirs pour l'été 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

18 Demande assistance des PR et de leur véhicule – Les Terres d'Éliasgoth 2 et 3 septembre 2023

2023-06-106

Proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu d'autoriser les premiers répondants à assurer le service des premiers soins lors du tournoi organisé par «Les Terres d'Éliasgoth», les 2 et 3 septembre 2023.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

19 Procès-verbal de correction, règlement d'emprunt n°305-2023

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, apporte une correction au règlement numéro 305-2023 de la Municipalité de Hérouxville, puisqu'une erreur apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise.

La correction est la suivante :

Au 3^e attendu du projet de règlement numéro 305-2023, il est inscrit :

« ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 12^e jour d'avril et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ; »

Or, on devrait lire :

« ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11^e jour d'avril et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ; »

J'ai dûment modifié le projet de règlement numéro 305-2023 en conséquence.

Signé à Hérouxville ce 8^e jour de juin 2023.

Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière

2023-06-107

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu d'accepter le procès-verbal de correction en lien au règlement n°305-2023 déposé séance tenante.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

20 Affaires diverses :

.1 approbation des états financiers de la Régie des incendies du Centre-Mékinac

(à l'étude)

.2 lettre de la SHQ – demande d'embauche d'un directeur général

2023-06-108

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur de l'OMH de Mékinac est présentement vacant suite au départ de la directrice de l'OMH de Mékinac;

CONSIDÉRANT le refus de la Société d'habitation du Québec de nous permettre de demander l'embauche d'un directeur (trice) à l'OMH de Mékinac ;

CONSIDÉRANT QUE le C.A. de l'OMH de Mékinac désire conserver un service de proximité complet dans Mékinac, et ce au bénéfice des locataires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Michel Tremblay

Et il est résolu :

QUE la municipalité de Hérouxville appuie l'OMH de Mékinac dans ses démarches auprès de M. Martin Vézina, directeur par intérim à la Direction de l'habitation sociale Est et Nord du Québec (SHQ) pour l'embauche d'un directeur (trice) à temps complet pour l'OMH de Mékinac.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à Mme France-Élaine Duranceau, députée de la circonscription de Bertrand, Ministre responsable de l'Habitation.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à Mme Sonia Lebel, Députée de la circonscription de Champlain, Ministre responsable de l'Administration gouvernementale, Présidente du Conseil du trésor.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M Jean Boulet, Député de la circonscription de Trois-Rivières, Ministre du Travail, Ministre responsable de la région de la Mauricie et de la région du Nord-du-Québec.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

.3 avis juridique (secteur lac Castor)

2023-06-109

Proposé par : M. Michel Tremblay

Et il est résolu de demander un avis juridique dans le but de déterminer avec exactitude la qualification des chemins situés autour du lac Castor.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–

21 Questions

- .1 remerciement pour accepter l'embauche d'un étudiant
- .2 assurances - bénévoles
- .3 communiqué dans le Communicateur au sujet de la fermeture du chemin des Petites Forges, le nom du cours d'eau est erroné «Petite Mékinac au lieu de Petite Rivière Mékinac du Sud»
- .4 feux de forêt – feu allumé dans le secteur du chemin de la Chute, il serait bon d'avoir un baromètre pour les indices de dangerosité
- .5 mini-put à Grandes-Piles, est-ce valable de donner des subventions
- .6 élection du préfet
- .7 claim minier

22 Levée de la séance

2023-06-110

Proposé par : Mme Diane Jacob
QUE la séance soit levée à 20 h 13.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)–